**Association Environnement et Patrimoine**

***Association loi 1901, créée le 12/06/1986***

***RNA : W291001028 - Siren : 423479724***

**BP 16 29890 Kerlouan**

**A**

**Mme Claudie BALCON - Présidente de la CLCL, Maire de Lesneven**

**M. Pascal GOULAOUIC - 1er VP de la CLCL, Maire de Plounéour-Brignogan**

**M. Christophe BELE- 2ème VP de la CLCL, Maire Kernoues**

**M. Raphaël RAPIN - 3ème VP de la CLCL, Maire Guissény**

**M. Christian COLLIOU – 7ème VP de la CLCL, Maire de Kerlouan**

**M. René PAUGAM – 9ème VP de la CLCL, Maire de Plouider**

**M. Yves ILIOU, Maire de Goulven**

Objet : **Amélioration de la continuité écologique du Quillimadec, notamment au niveau de l’étang du Pont, dans le but de meilleures biodiversité et qualité de l’eau.**

**Position de l’association *Environnement et Patrimoine*, actualisée en mai 2021**

Kerlouan, le 14 mai 2021

Madame la Présidente

Messieurs les Vice-Présidents et maires

Le mail du 29 octobre 2020, émanant de la *Communauté Lesneven Côte des Légendes* (CLCL), a officiellement invité l’association *Environnement et Patrimoine* (EPK) à s’intéresser à ce dossier visant à **améliorer la continuité écologique du Quillimadec**, notamment au niveau de l’**étang du Pont**. Par le présent courrier, notre association vous fait part de sa position actualisée suite à sa participation aux réunions tenues en janvier (à Lesneven) et février (sur le terrain) derniers et à sa lecture des documents reçus début avril.

Le 29 décembre 2020, en collaboration avec le *Collectif des Riverains de l’Etang du Pont* (CREP), nous vous avions adressé un mémoire en réponse, découlant principalement de notre expertise collective du rapport SINBIO communiqué fin octobre 2020. Le présent courrier n’a pas pour but de revenir sur ce mémoire, ses 15 constats, remarques, ou interrogations, puis ses 8 suggestions et propositions. Tous ces éléments demeurent d’actualité.

Ayant reçu de nouveaux documents en ce début avril 2021, notre démarche est ici de vous faire part de nos remarques et interrogations sur le paramètre « **sédiment**», nous paraissant très insuffisamment traité.

L’amélioration de la continuité écologique qui comprend, pour rappel, le transit sédimentaire et le franchissement piscicole est un objectif partagé par la quasi-totalité des membres du comité de pilotage mis en place pour étudier le cas de l’étang du Pont. L’amélioration de biodiversité piscicole, qualitative et quantitative, passe par l’amélioration de la qualité physique, chimique et biologique, tant du cours d’eau proprement dit et dans sa totalité que de son bassin versant, donc l’amélioration de de la qualité des deux paramètres eau et sédiment.

Les nouveaux documents reçus présentent des constats et des analyses conduisant à des scénarios visant à supprimer tout obstacle, comme le rappelle le bureau d’études SINBIO dans son rapport d’avril 2021 (page 6), à « *la libre circulation des poissons migrateurs océaniques ou d’eau douce, le bon déroulement du transport des sédiments ainsi que le bon fonctionnement des réservoirs biologiques* ».

Excusez-nous de la comparaison avec l’intervention d’un plombier, mais ces documents ne proposent que de remplacer le joint qui fuit sans penser à commencer par fermer le robinet. Cette comparaison est à l’évidence un peu trop caricaturale, mais elle comporte cependant une part de vrai : si, depuis plusieurs siècles que l’homme fréquente ce bassin versant léonard, il a, par ses activités et leurs aménagements associés, contribué à dégrader la continuité écologique naturelle du Quillimadec, des témoignages écrits (et anciens) ou oraux (et récents) prouvent que ce cours d’eau (effectivement « barré » par plusieurs ouvrages en lien avec des moulins) et l’étang du Pont (existant au moins depuis la moitié du 17ème siècle) étaient poissonneux jusqu’aux années 1950-1960. Le fond sédimentaire de l’étang était majoritairement gravillonneux, offrant à la faune piscicole un habitat favorable à son développement. Par contre, à partir des années 1960-1970, l’étang s’est rapidement et anormalement envasé dans des proportions sans commune mesure avec l’envasement cumulé naturel des trois siècles antérieurs. Cet envasement massif et brutal (qui perdure toujours) a eu pour conséquences la détérioration physique de l’étang (par endroit, plus d’1,50 mètre d’épaisseur de vase avec au-dessus une très fine lame d’eau) et une baisse importante de la faune piscicole. Penser à un réaménagement des seuils, des vannes et autres obstacles est évidemment indispensable. Mais il faut préalablement réduire fortement la source de cet envasement.

Des actions très concrètes de lutte contre l’érosion des sols sont déjà menées sur le bassin versant du Quillimadec. N’en citons ici que deux : l’opération *Breizh Bocage*, et les expériences de couverts végétaux. Elles sont menées conjointement par les services de l’état, les collectivités locales, les syndicats de bassin, des usagers (agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, associations régionales ou locales…) afin d’expliquer, démontrer, convaincre. Mais, les résultats, que tout le monde souhaite positifs même s’ils s’inscrivent dans le long terme, seraient contredits par deux notes transmises :

\* Le courrier de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du 18 février 2021, coécrit avec l’Office Français de la Biodiversité, mentionne (page 4) : « *Le problème de sédimentation de l’étang ne va faire que s’aggraver. S’il est décidé de le maintenir en l’état, une solution de curage sera à prévoir rapidement et elle sera à envisager ensuite de manière régulière* ».

\* Le courrier de l’AAPPMA-PACL du 29 mars 2021 rappelle que, dès 2015, cette association avait noté que « *l’envasement de l’étang était inéluctable* ». Puis, « *La continuité écologique* […] *doit aussi permettre aux populations locales, plus sédentaires, de rejoindre leurs zones de reproduction, de chasse et de repos. Ces secteurs sont indispensables au développement d'un fragile équilibre dans un étang et nécessitent un substrat adapté…très fortement menacé par un envasement qui ne peut que colmater le fond de l'étang*».

L’action de supprimer les obstacles au niveau du moulin du Pont, donc en aval de l’étang, ne résoudra pas les apports terreux venant de l’amont qui font obstacle à la biorestauration des fonds. Or, la faune piscicole, pour se maintenir, voire se développer, dans un cours d’eau, a besoin :

* D’une part de fonds gravillonneux (*cf.* SINBIO, avril 2021, point 1.3 p. 7 : recherche par les poissons « *pour se reproduire de zones de graviers et de faible débit* ») ;
* D’autre part d’une eau de qualité.

La qualité de l’eau ne s’améliorera que si les sédiments sont également de qualité, tant physique que chimique. Mais aucun document reçu ne présente la **qualité physico-chimique des sédiments en dépôt dans l’étang**. Cette **information manquante** est pourtant préalablement indispensable à l’élaboration des scénarios. Or, plusieurs de ceux avancés dans le rapport SINBIO (octobre 2020 et avril 2021), scénarios imposés en page 10 du cahier des clauses techniques (CCTP) du 16 juillet 2019, mentionnent des opérations de curage puis de dépôt des sédiments extraits sans connaître la qualité sédimentaire.

Que dirait-on, en ce 21ème siècle, *(i)* d’un dragage d’un port et *(ii)* des propositions du devenir des déblais sans réalisation au préalable des analyses physico-chimiques des sédiments ? Aucun maître d’ouvrage, aucun service de l’état, aucun bureau d’études ne s’autoriseraient à passer outre. Bien évidemment, le curage d’un étang n’est pas le dragage d’une zone portuaire ou d’un chenal, mais la problématique n’est cependant pas diamétralement opposée. Pour arrêter un scénario, les analyses sont à réaliser impérativement avant, et non pas après.

Ces observations, découlant de la lecture des documents reçus début avril 2021, amènent l’association *Environnement & Patrimoine* a actualisé ses recommandations formulées dans le mémoire en réponse de décembre en les complétant :

1. Porter à la connaissance des décideurs et de leurs conseillers la qualité physico-chimique des sédiments actuellement en dépôt dans l’étang du Pont.

* Soit cette qualité est déjà connue. Alors la porter à connaissance doit être fait sans tarder.
* B Soit cette qualité est inconnue, ou trop ancienne (données du 20ème siècle). La réalisation des prélèvements et des analyses physico-chimiques des sédiments s’impose. Il n’appartient pas à notre association d’établir les protocoles pour ces actions de prélèvements puis d’analyses, même si nous pouvons émettre des suggestions et recommandations.

1. Porter à la connaissance des décideurs et de leurs conseillers le recensement des terrains agricoles, situés en amont de l’étang, pouvant être intéressés par la réception des sédiments curés dans l’étang. Le plus efficace serait de travailler avec les agriculteurs intéressés et volontaires, connaissant bien leurs terrains les plus érodés par le lessivage des 3 ou 4 dernières décennies.
2. Rappeler aux propriétaires leur obligation d’entretenir les rives du cours d’eau et de l’étang.

Restant à votre disposition et à votre écoute, nous vous prions de trouver ici, Madame et Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour l’association Environnement et Patrimoine

Christian ABALEA Luc DREVES

Président 2nd Vice-Président

Copie :

- Représentants du *Collectif des Riverains de l’Etang du Pont*

- Membres de l’association *Environnement et Patrimoine*